

## Erratum

« Recommandations sanitaires pour les voyageurs, 2011 »

BEH n° 18-19, 17 mai 2011

Page 211, dernier §, colonne 2, il faut lire :

### 1.4 Personnes infectées par le VIH

Dès qu'existe un état d'immunodépression (taux de lymphocytes CD4 inférieur à 200/mm<sup>3</sup>), quelle qu'en soit l'origine, **les vaccins vivants atténués tels que le vaccin de la fièvre jaune sont contre-indiqués.**

**Pour le BCG, la vaccination est strictement contre-indiquée, quel que soit le taux de CD4.**

Les autres vaccins sont recommandés comme à l'ensemble des voyageurs.